

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Supprimer *Lewisia maguirei* de l'Annexe II

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique.

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Dicotyledoneae

1.2 Ordre: Caryophyllales

1.3 Famille: Portulacaceae

1.4 Espèce: *Lewisia maguirei* (Holmgren, 1954)

1.5 Synonyme scientifique:

1.6 Noms communs: français:
anglais: Maguire's bitter-root
espagnol:

1.7 Numéros de code:

2. Paramètres biologiques

Le genre *Lewisia* est formé de 18 espèces et comprend 10 taxons de niveau infraspécifique; tous sont indigènes à l'ouest de l'Amérique du Nord (Kartesz, 1999). *L. maguirei* est une plante grasse vivace, dotée de feuilles aplaties, linéaires-lancéolées. L'inflorescence est une cyme courte de deux ou trois fleurs blanchâtres à rosées comportant chacune sept à neuf grands pétales (Davidson, 2000).

2.1 Répartition géographique

Lewisia maguirei est endémique à l'Etat du Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique. Elle pousse sur des pentes calcaires dans les massifs de Quinn Canyon et de Grant, au Nevada (Davidson, 2000). Toutes ses populations répertoriées se trouvent sur des terres administrées par le Service forestier des Etats-Unis d'Amérique (USFS) (*Nevada Natural Heritage Program*, 2001).

2.2 Habitat disponible

Cette espèce se développe entre 2285 et 2590 m d'altitude (Davidson, 2000) dans des milieux ouverts, sur des pentes caillouteuses à sols minces, sur roche-mère dolomitique (NatureServe, 2002). Outre les sites connus des massifs de Quinn Canyon et de Grant, d'autres localités existent ailleurs dans le comté de Nye, au Nevada, offrant des milieux équivalents potentiellement favorables à cette espèce (Davidson, 2000).

2.3 Etat des populations

L. maguirei n'est connue que sur 8 sites, tous situés dans un rayon de 8 km dans l'est du comté de Nye, au Nevada (NatureServe, 2002). L'effectif total est estimé à plus de 4500 individus (Nevada Natural Heritage Program, 2001).

L. maguirei est classée comme espèce en danger critique d'extinction aux échelles de la planète, du territoire national et de l'état par NatureServe (<http://www.natureserve.org>). L'UICN – Union mondiale pour la nature la considère comme En danger (Walter et Gillett, 1998).

2.4 Tendances des populations

Bien que la tendance des populations ne soit pas connue (Nevada Natural Heritage Program, 2001), il semblerait que les populations de *L. maguirei* soient stables (Davidson, 2000).

2.5 Tendances géographiques

Il est peu probable que *L. maguirei* ait été une espèce commune et répandue par le passé. Certains soutiennent qu'elle ne se trouvait initialement que dans sa localité type de Cherry Creek Summit, dans le massif de Quinn Canyon (Davidson, 2000). Avec les années, elle a été trouvée çà et là dans les environs de Sawmill Canyon et du massif de Grant (Davidson, 2000).

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

L. maguirei est une herbacée vivace et longévive de 3 cm de haut qui forme de petites rosettes de feuilles charnues (Nevada Natural Heritage Program, 2001). L'espèce est décidue en été, commence sa période de végétation à l'automne et fleurit au printemps; en été, les capsules arrivées à maturité se détachent d'une pièce par abscission (Davidson, 2000). Les pentes calcaires exposées où elle se développe ne présentent de strate herbacée qu'au tout début du printemps (Davidson, 2000). Sur les pentes exposées au Nord, plus froides, *L. maguirei* pousse sous un couvert continu mais néanmoins léger de conifères, dans des clairières caillouteuses (Davidson, 2000). Elle appartient à la zone à *Pinus monophylla* et genévriers; les espèces qui lui sont associées sont *Frasera albomarginata*, *Astragalus calycosus*, *Hymenoxys acaulis*, *Allium nevadense* et *Petradoria pumila* (Nevada Natural Heritage Program, 2001).

2.7 Menaces

L'altitude élevée à laquelle elle se trouve met *L. maguirei* à l'abri de la plupart des menaces, à l'exception d'éventuelles recherches et exploitations minières (NatureServe, 2002).

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

L. maguirei est une espèce très attrayante, indubitablement susceptible d'intéresser les amateurs de plantes, mais vraisemblablement non commercialisée (Mathew, 1994). Dans les années 1980, un stock de ces plantes ayant poussé en pépinière était en vente sur le marché local aux Etats-Unis d'Amérique (Davidson, 2000).

3.2 Commerce international licite

Les données du rapport annuel CITES des Etats-Unis d'Amérique ne font état d'aucune exportation de *L. maguirei* entre 1994 et 2000 (U.S. Fish and Wildlife Service, 2002).

3.3 Commerce illicite

Il n'y a pas de preuve d'un commerce international illicite de spécimens prélevés dans la nature aux Etats-Unis d'Amérique.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Le commerce international ne semble pas constituer une menace importante à l'heure actuelle (Vaught, 2002). *L. maguirei* est connue comme une espèce difficile à cultiver (Baulk, 2000, cité dans TRAFFIC, 2001), ce qui pourrait contribuer à réduire son attrait pour les collectionneurs. Il n'existe pas d'indication selon laquelle elle serait, ou pourrait être, affectée par un commerce international de spécimens prélevés dans la nature, bien que des espèces de *Lewisia* soient en culture; sa commercialisation est donc concevable (TRAFFIC, 2001). Il semble très peu probable qu'une forte demande internationale de spécimens prélevés dans la nature se développe à l'avenir (TRAFFIC, 2001).

3.5 Reproduction artificielle à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

L. maguirei est une plante difficile à cultiver (Davidson, 2000) dont, de plus, la floraison est très brève (Baulk, 2000, cité dans TRAFFIC, 2001). L'on suppose donc que cette espèce n'est pas cultivée (Mostul, 2000, cité dans TRAFFIC, 2001).

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 National

L'ensemble des populations répertoriées de *L. maguirei* se trouvent sur des terres administrées par le Service forestier des Etats-Unis d'Amérique (*U.S. Forest Service*). Cette espèce figure dans la liste régionale des espèces sensibles des forêts nationales du Nevada (www.fs.fed.us/R4/TES/TES.htm). Selon le règlement du Service forestier, le prélèvement d'espèces dites "sensibles" n'est accordé que dans un but scientifique ou pédagogique, ou encore pour la conservation ou la multiplication, et n'est possible que sur la délivrance d'une autorisation du Service forestier [Forest Service Manual 2673.2(2)].

4.1.2 International

L. maguirei est inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 1983.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

Des campagnes d'évaluation partielles ont été menées mais d'autres sites présentant des milieux potentiellement favorables doivent encore être examinés (*Nevada Natural Heritage Program*, 2001).

4.2.2 Conservation de l'habitat

Quelques populations de *L. maguirei* se trouvent dans une réserve naturelle classée *Designated Wilderness Area*, située dans le domaine forestier national de Humboldt-Toiyabe, au Nevada. Le prélèvement de plantes sauvages n'est pas autorisé dans ce type de réserve.

4.2.3 Mesures de gestion

L. maguirei pousse sur des terres administrées par le Service forestier des Etats-Unis d'Amérique, qui est donc chargé de faire appliquer le règlement et d'assurer la protection de cette espèce.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

L. maguirei fait l'objet depuis 1983 des réglementations commerciales imposées par l'inscription à l'Annexe II de la CITES, en vertu de laquelle toute exportation de spécimens vivants ou morts requiert la délivrance d'un permis d'exportation par le pays d'origine, et toute réexportation est de même soumise à l'obtention d'un certificat de réexportation délivré par le pays de réexportation. Quoiqu'il en soit, il ne semble pas que le statut de cette espèce soit actuellement affecté par le commerce international. Aucune demande d'exportation de spécimens de *L. maguirei* prélevés dans la nature n'a été enregistrée ces cinq dernières années.

4.3.2 Mesures internes

L. maguirei se trouve dans le domaine forestier national de Humboldt-Toiyabe et y est préservé de la cueillette, bien qu'il soit malaisé de veiller à l'application du règlement dans les régions reculées.

Cette espèce est également protégée aux termes de la loi Lacey des Etats-Unis d'Amérique, en vertu de laquelle il est illégal d'avoir en sa possession toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines, ou toute autre partie), indigène de un ou plusieurs états, qui figure aux Annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou qui est couverte par toute loi interne ayant trait à la conservation des espèces en voie de disparition. La loi Lacey stipule qu'il est illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter, dans le cadre des échanges commerciaux inter-état ou internationaux, toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines ou toute autre partie) qui est obtenue, possédée, transportée ou vendue en infraction à toute loi ou à tout règlement interne à un état. Il est également illégal d'importer, d'exporter, de transporter, de vendre, de recevoir, d'acquérir ou d'acheter toute plante sauvage (y compris ses racines, ses graines ou toute autre partie) obtenue ou possédée en infraction à toute loi, traité ou règlement des Etats-Unis d'Amérique, ou en infraction aux lois tribales autochtones.

5. Information sur les espèces semblables

L. rediviva est la seule autre espèce du genre *Lewisia* qui peut être trouvée dans la même région que *L. maguirei*. *L. rediviva* est cependant facile à distinguer de *L. maguirei* (Davidson, 2000). *L. maguirei* peut également être confondue avec *L. tweedyi*, qui a été retirée de l'Annexe II de la CITES en 1997.

6. Autres commentaires

En 2000, à la CdP11, la Suisse, en tant qu'Etat dépositaire de la CITES, a soumis une proposition de retrait de l'Annexe II de *L. maguirei*. La proposition a été retirée après discussion avec la délégation des Etats-Unis d'Amérique, qui a requis un délai supplémentaire pour en étudier le statut.

Le Comité pour les plantes estime que cette espèce ne réunit pas les conditions prescrites pour son maintien à l'Annexe II car elle ne fait pas l'objet d'un commerce international. Les menaces qui pèsent

sur *L. maguirei* sont essentiellement d'origine locale et ne semblent pas liées à des prélèvements dans la nature ou à une commercialisation.

L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique a demandé l'opinion de la population par voie d'avis public (U.S. *Federal Register* Vol. 66, No. 113, 2001). Des courriers ont également été envoyés pour consulter les agences d'état et les agences fédérales concernées au Nevada, où se trouve cette espèce. A l'issue de cette initiative, le Service forestier des Etats-Unis d'Amérique a fait savoir qu'il est favorable à la présente proposition (Vaught, 2002).

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Baulk. 2000. *In lit.* au Programme sur le commerce des espèces sauvage de la Commission de l'UICN pour la sauvegarde des espèces.

Davidson, B. 2000. *Lewisias*. Timber Press, Portland, Oregon. pp. 45, 105-109, 201.

Kartesz, J.T. 1999. A Synonymized Checklist and Atlas with Biological Attributes for the Vascular Flora of the United States, Canada, and Greenland. Première édition. In: Kartesz, J.T. et C.A. Meacham. Synthesis of the North American Flora, Version 1.0. North Carolina Botanical Garden, Chapel Hill, NC.

Mathew, B. 1994. CITES Guide to Plants in Trade. United Kingdom Department of the Environment.

Mostul, B. 2000. *In lit.* à TRAFFIC USA.

NatureServe: An online encyclopedia of life [application pour le Web]. 2001. Version 1.5 . Arlington, Virginia, USA: Association for Biodiversity Information. Disponible sur: <http://www.natureserve.org/>. (Accessed:XXX, 2002).

Nevada Natural Heritage Program. 2001. Rare Plant Fact Sheet: *Lewisia maguirei*.

TRAFFIC North America. *In lit.* as attachment à la Division de l'autorité scientifique, U.S. Fish and Wildlife Service, 2001.

Vaught, R. *In lit.* à la Division de l'autorité scientifique, U.S. Fish and Wildlife Service, 2002.

U.S. Fish and Wildlife Service. 2002. U.S. Trade in Certain Plant Taxa (for OSA) During 1994-2002. Non publié.

Walter, K. S. et Gillett, H. J. [éds]. 1998. *1997 IUCN Red List of Threatened Plants*. Compilée par le World Conservation Monitoring Centre. UICN – L'Union mondiale pour la nature, Gland, Suisse, et Cambridge, Royaume-Uni. Ixiv + 862pp.